

## Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur 2017



### Réservations

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, par courrier, e-mail ou site internet ; après accord du camping et dans la limite des disponibilités. La réception vous attribuera un emplacement en essayant de tenir compte de vos souhaits, sans toutefois les garantir. Vous pouvez prolonger votre séjour ou changer d'emplacement seulement après en avoir fait la demande à la réception.

Dès réception des informations de réservation et de votre acompte, nous vous adresserons votre confirmation de réservation, ainsi que la facture de votre séjour.

#### Pour un emplacement **camping** :

- L'acompte est de 120 € (dont 20€ de frais de réservation, non déductibles), ainsi que les frais d'assurance annulation (3% du séjour) si souscrite.
- Il doit être versé lors de la réservation.
- Le solde est à régler le jour de l'arrivée, avant la prise de possession de l'emplacement.
- Le nombre de personne maximum est de 6.
- Prévoir un adaptateur électrique, prise européenne.
- L'heure d'arrivée et l'heure de départ est 12h00.
- Nous pouvons vous proposer des Frigos en location (table top 120 l - via un prestataire extérieur) sur l'emplacement à 5,50 € par jour, suivant les disponibilités. La livraison sera entre 18h00 /19h00 le jour d'arrivée (caution 100€) , l'enlèvement sera sur rendez-vous avant 10h00 le jour de départ.

#### Pour un emplacement **locatif** :

- L'acompte est de 30% du prix total des prestations commandées, plus 25 € de frais de réservations, non déductibles, ainsi que les frais d'assurance annulation (3% du séjour) si souscrite.

- Il doit être versé lors de la réservation. Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réserverons le droit d'annuler votre réservation, et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.
- Une caution **de 300 €** pour la location d'un hébergement devra être versée par le locataire à l'arrivée, et avant la prise de possession de l'hébergement, pour dégradations éventuelles. Celle-ci sera restituée le jour du départ, après vérification. Merci de signaler au plus tôt, à la réception, toute anomalie constatée.
- La location doit être nettoyée par vos soins.  
Une somme forfaitaire sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible.  
Le forfait ménage pour les Mobil-Homes : Calys, New-Valley, Orion, Sirius est de 130 €,  
le forfait ménage pour les Chalets et Mobi-Homes : Tithome, Mooréa, Bali, Riviera, Alizé, Java, Tiki est de 90 €.
- **Les tentes supplémentaires ne sont pas autorisées** sur les parcelles hébergement.
- L'heure d'arrivée est à partir de 16 h et l'heure de départ est entre 8 h et 10 h.
- Les locations sont équipées d'oreillers et de couettes, mais pas de linge de maison.  
Les **draps coton** ne sont fournis que dans les Mobil Homes **Calys, New-Valley, Orion, Sirius**.  
Pour les autres locations nous vendons des parures jetables (drap housse, drap plat et taie d'oreiller) au prix de 5 € le lit 1 place et 8 € le lit 2 places)
- Toute personne supplémentaire au nombre maximum autorisé dans une location sera facturée 25 € / jour.



### Modifications et annulations

#### Modifications de réservations :

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début de séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

#### Arrivée retardée – Départ anticipé :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué.  
Dans le cas de la location d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée **PAR ECRIT**. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 12 h 00.

## Annulations :

1 – **Du fait du camping La Plage Fleurie** : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 – **Du fait du campeur** : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû.

**Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation.**

**Le camping propose une assurance annulation directe, d'un montant de 3 % du montant total du séjour, avec les conditions suivantes :**

Les frais d'assurance doivent être réglés en une seule fois, au moment de la réservation.

- 1) En cas d'accident : pour être remboursé par le camping, il est impératif d'envoyer l'annulation par courrier recommandé, accompagnée de preuves (certificat médical, etc.) dans les 3 jours qui suivent l'accident. L'assurance garantit le remboursement de la somme payée contractuellement (hors frais de réservation et frais d'assurance) pour un emplacement ou un hébergement, dans la période de réservation. Attention, seuls les accidents survenus après la réservation sont pris en compte, à condition de fournir les preuves nécessaires.
- 2) L'assurance vous couvre dans les cas suivants :
  - a) Décès, accident grave, maladie (vous-même ou votre conjoint(e), enfants et famille directe, parents, frères et sœurs),
  - b) Déménagement pour motif professionnel, changement des dates de congés par l'employeur,
  - c) Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint(e),
  - d) Perte de votre maison pour cause d'incendie, inondation, tempête, calamité ou vandalisme.

L'assurance s'arrête **24 h avant l'arrivée prévue**, l'assurance n'est pas valable pendant votre séjour. Les frais de réservations et d'assurance annulation ne seront pas remboursables. Chaque contrat est nominatif et incessible.

## Dommages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. **Il doit être assuré en Responsabilité Civile.**

## Animal Domestique

- Votre animal est admis sur le terrain à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène, et l'intégrité des installations. Des sacs hygiéniques sont à votre disposition à la réception.
- Il n'est pas autorisé de laisser votre animal seul sur l'emplacement ou dans la location.
- Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté.
- Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la piscine et sur la plage aménagée.

## Parc Aquatique

- Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.
- Par mesure d'hygiène, le port du short maillot et du bermuda est interdit. Seul le slip ou boxer de bain est autorisé.
- Il est interdit de réserver les bains de soleil avec des serviettes ou autres moyens si vous ne restez pas au parc aquatique. Nous nous réservons le droit d'enlever toute serviette posée sans la présence d'une personne après un temps donné (jeu ponctuel des serviettes musicales).
- Les personnes souffrant d'une affection cardiaque ou dorsale, ainsi que les femmes enceintes, ne sont pas admises sur les toboggans.
- L'utilisation des toboggans peut entraîner l'usure des vêtements de bain.

## Rivière

- La rivière et le ponton (non surveillés) n'ont pas d'horaires d'ouverture ni de fermeture, mais dès la nuit tombée, nous vous demandons de ne plus vous baigner dans la rivière pour des raisons de sécurité.

## Animation et Miniclub

- Le Mini club est pour les enfants à partir de 5 ans, jusqu'à 10 ans (inclus) 10h00 -12h00 & 15h00-17h30.
- Le Mini Club est ouvert partir de samedi 1 Juillet 2017 au vendredi 01 septembre 2017 inclus, tous les jours du 10h00 au 12h00 & 15h00-17h00., sauf le samedi.
- L'animation (les soirées) sont offertes par le camping à partir du 1er Juillet au vendredi 1 Septembre 2017 inclus.
- Pendant la semaine avant la fermeture quelques équipements ne seront plus disponibles (ponton, structures gonflables, etc.)

## Bracelet (Juillet / Aout)

Le port visible du bracelet identifiant du camping **est obligatoire** durant toute la durée de votre séjour.

## Sécurité

- Il est **interdit** d'utiliser des barbecues *électriques* ou à charbon ou faire des feux de camps sur votre emplacement. Des barbecues collectifs sont à votre disposition pour cela. Sur votre emplacement, nous acceptons uniquement les barbecues *à gaz*.
- Les feux d'artifice sont strictement interdits.
- Les participants prennent part aux activités organisées par le camping à leurs risques et périls, de même pour l'usage des attractions aquatiques, terrain multisport, appareil fitness et jeux enfants.

## Wifi / internet

La Wi-Fi est accessible partout sur le camping. La connexion n'est pas toujours incluse dans le prix de l'hébergement. Avec un identifiant (1 code), vous pouvez connecter jusqu'à deux appareils mais non simultanément.



## Règlement intérieur, troubles et nuisances

- Accès : pour entrer et séjourner dans le camping, vous avez besoin de l'autorisation de la réception. Toute infraction au règlement peut entraîner l'expulsion de son auteur, si nécessaire avec l'aide de la police.
- Le paiement du **droit de visite (5 €** par personne et par jour) donne accès au parc aquatique et à la plage. Les visiteurs sont obligés de laisser une pièce d'identité/passeport (valide). Ce document sera rendu au départ. Le port du bracelet visiteur est obligatoire.
- Expulsion immédiate : en cas d'ivresse publique, possession ou usage de drogue, vandalisme ou vol. Tous les frais sont pour l'auteur ou son accompagnateur.
- Circulation, bruit : la vitesse est limitée à 15 km/h. Votre voiture doit être garée sur votre emplacement, même si l'emplacement voisin est inoccupé. Il est interdit de se garer dans les allées du camping. Il est interdit de circuler, la barrière étant fermée pendant cette période, entre 23h et 6h30.
- Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances (de jour comme de nuit) aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.
- Nous exigeons le calme à partir de 00h00.
- **Les parents sont et restent responsables des nuisances et dégradations de leur(s) enfant(s)** ou des mineurs séjournent sur leur emplacement.
- Pour la qualité du séjour de chacun, le camping n'accepte pas les groupes, les enterrements de vie de garçons ou de jeunes filles.



## Responsabilité

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte, dommage ou incident, de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour.
- Nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, etc. ...)
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping ; mesures ponctuelles prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine ; nécessité par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.
- La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, **le locataire doit être assuré en responsabilité civile.**

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le Tribunal d'Aubenas (07), seul compétent.